

Lancement du débat SUR LA RÉVISION du décret Inscription

► Un groupe de travail au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles va voir le jour pour trancher ce dossier ultrasensible

► Le décret Inscription est perfectible et doit faire l'objet de modifications : tel est le message répété cet été par Défi, Ecolo, le PS et le CDH. Du côté du MR, on appelait même à sa suppression et à recommencer directement sur une page blanche. Six mois plus tard, et à un an de la fin de la législature, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé mercredi la création prochaine d'un groupe de travail chargé de trancher les critères à modifier pour améliorer le système.

Une manière pour le PS et le CDH, dont les points de vue divergent fortement sur le sujet, de ne pas trancher, mais aussi de mouiller les partis d'opposition (MR, Ecolo et Défi) dans un dossier explosif et pour lequel il sera impossible de ne pas mécontenter une partie des parents. Car, quels que soient les futurs contours du décret, le problème de base, tout le monde en est conscient, reste le manque de places dans les écoles dites de qualité.

À un an des élections, les chances demeurent maigres de voir le débat aboutir dans une

assemblée très divisée sur ce décret. À titre d'exemple, pour Défi, c'est le critère géographique qu'il faut supprimer en priorité, tandis que le PS exige une meilleure valorisation de l'indice socio-économique. Le MR, de son côté, insiste : il faut donner plus d'importance au choix pédagogique.

La majorité PS-CDH s'est mise

Une liste des propositions, de leurs avantages et de leurs défauts

d'accord mercredi sur une note de quelques pages qui liste une série de possibles modifications, ainsi que leurs avantages et inconvénients. Voici quatre des propositions les plus importantes :

LA PROXIMITÉ MESURÉE PAR —CERCLES CONCENTRIQUES—

Une proposition du CDH qui vise à ne plus calculer la proximité avec une école en fonction d'une

distance absolue mais en fonction de sa zone. Avantage : cela permet de choisir une école même si elle n'est pas la plus proche du domicile tout en obtenant le même coefficient. Inconvénient : cela renforce le poids des autres critères alors qu'ils ne sont pas nécessairement plus pertinents.

POUVOIR DONNER UNE ADRESSE AUTRE QUE CELLE DE —SON DOMICILE—

Avantage : cela permet de tenir compte des réalités familiales ou professionnelles. Inconvénient : on complexifie le système.

SUPPRIMER LA RÉFÉRENCE À —L'ÉCOLE PRIMAIRE—

Avantage : réduction du risque de ghettoïsation. Inconvénient : on change les règles du jeu alors que des familles ont choisi spécifiquement une école primaire à cause du décret.

VALORISER LE CHOIX DE LA —PREMIÈRE PRÉFÉRENCE—

Avantage : le respect des préférences des parents est absolu. Inconvénient : effets positifs limités car ce critère a déjà une grande importance.

Julien Thomas

Un PS et un CDH à couteaux tirés

▣ Les sources de tension entre les deux partenaires de majorité sont nombreuses

► Le renvoi au Parlement par la majorité PS-CDH de la question de la révision du décret inscription s'explique en partie par la volonté de mouiller l'opposition dans un dossier explosif, mais également par l'impossibilité pour les deux partenaires de s'entendre encore suffisamment pour trancher des dossiers importants mais inaboutis. Les visions entre le PS et le CDH ont toujours divergé fortement, le premier gardant une attention particulière pour le réseau officiel, tandis que le second faisait de même pour le libre catholique, mais la crise politique de juin dernier a accentué davantage les clivages.

Fin août dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-

Bruxelles était purement et simplement en situation de coma artificiel. Finalement, les ministres n'ont eu d'autres choix que de reprendre la route ensemble. *"C'était déjà tendu avant l'été dernier, mais là, c'est devenu très compliqué d'avancer sur les dossiers. Il faut encore davantage qu'avant que le dossier de l'un passe en même temps que le dossier d'un autre"*, constate un acteur de premier plan du monde de l'enseignement.

Le dossier de la réforme initiale des enseignants, porté par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) et qui prévoit un allongement d'une année lors de la formation des profs, est un exemple éloquent. *"Pour moi, c'est le dossier fondamental de*

cette législature", triomphait, en mai dernier, le socialiste, juste après que l'exécutif se fut accordé sur le dossier. Près d'un an plus tard, la crise politique est passée par là et le dossier vient à peine d'être débloqué, le texte ayant été envoyé au Conseil d'État.

MAIS LE GROS SUJET de tension actuel est ailleurs : le projet de transformer le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement en un organisme d'intérêt public (OIP) afin que le ministre de l'Éducation francophone n'en soit plus à la fois pouvoir régulateur et pouvoir organisateur divise fortement le CDH et Jean-Claude Marcourt. Un dossier technique mais explosif.

J. Th.

5.386 nouvelles places créées

BRUXELLES Quelque 5.386 nouvelles places vont être créées entre 2019 et 2022 pour un coût de 30 millions d'euros : c'est ce qu'a annoncé mercredi la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH). Des places supplémentaires, qui se répartissent entre le fondamental (856) et le secondaire (4.530), mais aussi entre les différents réseaux. À savoir : 10.428.823 € pour le libre subventionné, 8.756.000 € pour Wallonie-Bruxelles Enseignement et 10.763.028 € pour l'officiel subventionné.

La pondération du coût par place est calculée selon trois critères : le taux de croissance démographique dans la zone, l'année d'ouverture des classes du projet et le nombre de places à créer dans la zone. Par ordre de décroissance, voici les projets les plus importants : une nouvelle école secondaire à Anderlecht (600 places), une nouvelle école secondaire à Bruxelles-ville (550), une nouvelle école secondaire à Forest (475) et une autre nouvelle école secondaire à Anderlecht (469). Le plus gros projet wallon est le rajout de 204 places au CESC Saint-Hadelin, à Visé.

J. Th.